



DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES

Séance du 6 novembre 2020

Intervention Marie-Louise GOURDON
Présidente du groupe socialiste et écologiste

Monsieur Le Président,
Monsieur le président de la commission des finances,
Chères et chers collègues,

Nous sommes amenés aujourd'hui à débattre et à prendre d'importantes décisions budgétaires pour finir l'année 2020, envisager l'année 2021 et les années suivantes.

Que voilà une période anxiogène tant les catastrophes qui s'abattent sur notre pays et particulièrement sur notre département, se succèdent à un rythme accéléré.

L'Épidémie de covid19 qui repart de plus belle, avec des conséquences sociales et économiques dramatiques, la dévastation de nos vallées du haut pays par la tempête Alex, avec encore d'autres conséquences sociales et économiques qui viennent se superposer à celles du COVID, et enfin les attentats terroristes qui nous ont touchés directement, avec le terrible attentat dans la basilique Notre dame à Nice qui a fait 3 victimes et semé l'effroi dans la population.

C'est par cela que je vais commencer tant cela vient toucher profondément et cruellement notre pays et notre département.

En effet, c'est la démocratie et la laïcité qui sont attaquées pour ce qu'elles sont, ce sont nos valeurs républicaines de liberté, d'égalité, de fraternité qui sont visées.

Elles sont définies ainsi dans le début du premier Article de la constitution :

« La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

Ce terrorisme islamiste politique ne supporte pas que des pays soient gouvernés par le peuple et ses représentants et non par la religion.

Il ne supporte pas que des pays, dont le nôtre, soient fondés sur le principe du respect des Droits humains,

Il ne supporte pas que l'école soit le lieu où l'on enseigne ces valeurs à tous les élèves sans distinction, où l'on forme des citoyens responsables,

Il ne supporte pas un pays où la liberté de religion est totale.

La loi de 1905 est claire et précise, nous devons la faire respecter.

« Samuel Paty fut assassiné précisément pour tout cela, parce qu'il incarnait la République qui renaît chaque jour dans les salles de classe. » a dit le président Macron dans son hommage.

« Faire des républicains, c'était le combat de Samuel Paty. Et c'est cette tâche, aujourd'hui, qui peut paraître titanesque, notamment là où la violence, l'intimidation, parfois la résignation, prennent le dessus. Elle est plus essentielle, plus actuelle que jamais ».

Le combat pour la liberté d'expression, pour nos valeurs républicaines commence à l'école et nous devons soutenir de toutes les façons possibles le travail des enseignants dans les difficultés qui sont les leurs dans ce domaine depuis plusieurs années.

Les victimes de l'attentat de Nice ont été tuées dans le cadre de la pratique de leur religion dans une église, les victimes de Vienne rappellent l'attentat du Bataclan et là c'est le mode de vie libre qui était visé.

Avec le renforcement de l'éducation aux valeurs républicaines, c'est tout notre arsenal de lois de sécurité qui doit être utilisé pleinement.

Notre législation est riche d'une palette de lois qui permettent de lutter contre le terrorisme sur notre territoire. Il faut les appliquer strictement et pleinement, dans le cadre du respect du droit et de notre constitution.

Nous rappellerons que nos libertés tiennent par le respect de l'autre, et par la lutte contre la haine et la violence.

Pour revenir à notre session, nous commenterons les orientations budgétaires lors du débat qui va suivre.

Orientations difficiles à prévoir tant les conditions financières sont assombries par les besoins nouveaux créés par la pandémie du COVID et ses conséquences économiques et sociales, et augmentés considérablement par les travaux de reconstruction des vallées, routes, équipements et accompagnement social suite au passage de la tempête Alex.

Concernant la décision modificative budgétaire, nous pouvons vous annoncer d'ores et déjà que nous la voterons.

Elle concerne essentiellement l'engagement des dépenses de solidarité liées à la Covid19 et liées aux effets catastrophiques de la tempête Alex.

Considérant ce contexte exceptionnel où notre département subit en même temps une épidémie, une tempête dévastatrice et un attentat terroriste, il nous semble important de montrer aux habitants des Alpes-Maritimes que leurs élus sont prêts à agir ensemble et de créer une union départementale lorsque les circonstances l'exigent.

2ème intervention sur le débat d'orientation budgétaire

Orientations budgétaires 2021

Le Débat d'Orientations Budgétaires a pour principales finalités d'informer notre assemblée en décrivant la stratégie financière de notre collectivité, notamment en matière de dépenses de fonctionnement et d'investissement, d'emprunt qui les finance.

Ce DOB intervient dans un contexte exceptionnellement lourd. Notre département aura fait face en 2020 à une succession de crises, une crise sanitaire avec le Covid-19 qui l'impacte en profondeur notamment en raison de son économie très dépendante du tourisme, une catastrophe naturelle aux

conséquences dépassant l'imagination, et enfin, un nouvel attentat terroriste.

Il est bien difficile de revenir aux chiffres mais telle est notre mission.

Les Orientations 2021 s'appuient sur les principaux axes suivants :

Vous prévoyez **Une relative stabilité des recettes de fonctionnement** liées aux mécanismes d'avance et de compensation de l'Etat

Mais nous n'avons plus de levier fiscal

La recette du foncier bâti ne figure plus dans le rapport. En effet, la loi de finances 2020 a supprimé le produit du foncier bâti pour le Département. La réforme attribue aux départements une dotation de compensation qui s'appuie sur les recettes de TVA. L'autonomie fiscale des collectivités locales a fait long feu. Les recettes de DMTO sur lesquels repose en très grande partie notre budget ont chuté drastiquement cette année. L'Etat a mis en place un système d'avances, qu'il faudra donc rembourser. Vous avez décidé d'y avoir recours à hauteur de 66.4 M€ pour maintenir à un niveau raisonnable les recettes de notre collectivité.

Vous envisagez **Une progression des dépenses de fonctionnement de 3 %**. L'encadrement des dépenses à 1.2 % prévue par la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 a été suspendue par l'Etat face à la situation sanitaire, et le niveau d'épargne brute devrait se dégrader du fait de l'effet ciseaux.

Dans le même temps, s'impose **Une forte augmentation du niveau d'investissement** : 350 M€, soit le double des dépenses d'investissement, hors dette, réalisées au CA2019.

Selon le tableau joint au rapport d'orientation budgétaire (ROB), les crédits de paiement en investissements prévus d'un montant global de 365 M€ en 2021 seront en priorité affectés à la reconstruction des Vallées à hauteur de 150 M€ en complément des 55 M€ inscrits dès cette fin d'année, aux points noirs routiers pour 35 M€, à la conservation du patrimoine 25 M€.

Nous aboutirons forcément à une augmentation **de l'endettement du département**.

Ainsi Vous prévoyez un niveau d'emprunt de 160 M€ en 2020 et 200 M€ en 2021. L'encours de la dette s'élèvera à 996 M€ fin 2021 et dépassera le milliard d'€ si on intègre le remboursement de la dette transférée à la Métropole.

Ce scénario sur fond de catastrophe nous ramène d'une certaine façon 10 ans en arrière quand, face à la crise financière et bancaire de 2008, à la suite de l'Etat, le département avait engagé un grand plan de relance fondé lui aussi sur un investissement de 400 millions d'euros.

Ce plan s'était accompagné la même année d'une augmentation des impôts locaux de 15 %, ce qui n'est plus possible, comme nous l'avons évoqué et d'une forte augmentation de l'endettement de notre collectivité.

Depuis 2015, l'effort de désendettement a permis d'abaisser ce stock de dette de 126 M€ mais s'est accompagné d'une réduction importante du niveau des investissements.

L'effort de relance de l'investissement engagé cette année par le département en direction des sinistrés et sa poursuite sur 2021, 2022, 2023 pour soutenir, prioritairement la reconstruction des vallées traduit, la volonté de la collectivité de se montrer solidaire de ses habitants et de ses territoires. Et nous le soutenons.

Nous devons être d'autant plus attentifs à la situation sociale. En effet, la solidarité est la compétence première de notre collectivité. Comment faire pour conjuguer l'augmentation des dépenses d'investissement indispensables pour la reconstruction de la vie dans nos vallées, la poursuite de l'équipement du territoire et le maintien d'un bon niveau des prestations sociales ?

Les effets économiques de la pandémie sont bien là et sans doute vont-ils s'intensifier en 2021. Les besoins de nos concitoyens les plus touchés vont se multiplier.

L'augmentation de près de 20% en un an du nombre d'allocataires du RSA est déjà significative et représente à elle seule plus de 14M€ d'allocations supplémentaires, avec 4 000 allocataires de plus.

Ne serait-ce pas le moment pour l'Etat de reprendre à son compte la gestion du RSA ? Est-ce que des discussions ont lieu au niveau du parlement et de l'état à ce sujet ?

Les besoins et les attentes sont immenses également dans le secteur de l'autonomie, la future loi grand âge toujours

repoussée devra répondre aux besoins criants que la crise du coronavirus n'a fait qu'accentuer. Comment sera géré ce 5eme risque et par qui ?

beaucoup de questions restent ouvertes.

En cette fin d'année 2020 , tracer des orientations budgétaires est un exercice bien compliqué .

DES QUESTIONS

J'ai lu en détails et avec beaucoup d'attention les 42 pages du rapport.

Si vous le permettez, je ne vais pas tout reprendre, vous l'avez fort bien détaillé, mais je vais poser quelques questions sur des sujets qui me tiennent à cœur.

1e **question** - concernant le système des communications :
Nous avons constaté avec effarement le black-out total des communications lors de la tempête Alex dans toutes les vallées et même après.

Ne pourrait-on pas équiper les communes, les pompiers, les secours avec le téléphone satellitaire ?

Je n'en connais pas le coût mais il me paraît indispensable de ne pas se retrouver dans une pareille situation où les secours n'ont pu communiquer et agir et où la panique s'installe très vite.

2e **question** : Vous faites référence à la poursuite du projet de l'OIN.

Compte tenu de ce que nous venons de vivre avec ce raz de marée montagnard, qui aurait pu déboucher sur une inondation du Var, est-ce que le projet global comportant

un très grand nombre de constructions dans la plaine du Var pourrait être reconsidéré à l'aune de ce risque ?

Nous avons affaire à des phénomènes de plus en plus violents et de plus en plus rapprochés que l'on peut sans doute attribuer au réchauffement climatique.

3e question concernant les énergies renouvelables :

À différents endroits du rapport nous avons des projets concernant l'environnement et le développement durable.

Tout d'abord la question des énergies renouvelables :

Vous évoquez (page 9) la création d'une structure départementale visant à la production et à la distribution d'énergie. Pouvons-nous en savoir plus ?

Toujours sur l'énergie renouvelable, j'ai noté (page 10) la création d'un fonds d'investissement pour la rénovation énergétique. S'adresse-t'il aux particuliers ?

4e question concernant l'amélioration de l'alimentation collective et le soutien à l'agriculture.

J'ai bien noté l'extension à tous les collèges de la lutte anti-gaspillage alimentaire commencée avec quelques établissements volontaires, mais le développement du bio dans les cantines a disparu du projet. Cependant vous aviez lancé le projet de 50% de bio dans les cantines des collèges l'année dernière. Qu'en est-il ?

J'ai noté aussi avec plaisir l'accompagnement des professionnels au zéro pesticide.

Et la création d'une ferme expérimentale à Biot.

Il serait dommage que le développement de l'agriculture biologique ne fasse pas partie de ces projets. C'est quand même

la loi Egalim qui nous y oblige et tout simplement un souhait de nos concitoyens de manger non seulement local mais sain et bio.

Réponse apportée en séance : Le Président Ginesy réaffirme l'engagement du Département pour le développement du bio.

3ème intervention, sur la DM1

La DM1 2020

Cette décision modificative budgétaire pour finir l'année 2020, nous la voterons.

Elle répond aux besoins des dépenses liées à la pandémie du covid19 et surtout aux dépenses liées aux besoins des vallées sinistrées. Pour les vallées, c'est un premier pas, il faudra plusieurs années et plusieurs budgets pour parvenir à des résultats significatifs.

Si nous votons ce budget, c'est aussi parce que le Département a répondu avec efficacité et solidarité aux besoins des populations touchées par la pandémie et par la catastrophe dans les vallées. Que ce soit pour les collectivités, les entreprises, les habitants eux-mêmes, des décisions de soutien financier et logistique ont été prises depuis le mois de mars, et en cette fin d'année et nous remercions et félicitons les personnes qui se sont mobilisées pour faire face aux besoins.

Les dépenses supplémentaires liées à la pandémie s'élèvent à 38M€. Une partie, 10,4M€ a été consacrée à des dépenses

d'investissement concernant l'aide aux entreprises, l'équipement des professionnels de santé et des Ehpad, l'aide aux communes.

L'augmentation des prestations sociales du RSA et l'achat des équipements de soutien s'élèvent à 27,4M€.

Vous l'avez parfaitement détaillé, les investissements, hors dette, augmentent globalement de 30 M€ passant de 220 M€ au BP à 250 M€ pour faire face là aussi à l'urgence. Nous assistons à un recentrage généralisé des investissements vers la nouvelle mission intitulée reconstruction des vallées qui affiche 55 M€. C'est un signe fort de solidarité dont les habitants des vallées ont besoin et nous nous y associons pleinement **en soulignant la magnifique solidarité qui s'est manifestée, tant au niveau départemental, qu'au niveau national et qui s'est traduite par des dons, des aides en bénévoles et en matériel.**

Marie-Louise GOURDON

Maire adjointe à la culture de Mouans-Sartoux

Commissaire du Festival du Livre

Conseillère départementale des A.M.

Chevalière de la Légion d'honneur ,

Chevalière des Arts et lettres

0686711070

www.lefestivaldulivre.fr